

**Le Directeur de l'U.F.R.,
vu le décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991 modifié
par Décret n° 2016-1389 du 17 octobre 2016-art.4
relatif à l'accès à la profession d'avocat**

ARRÊTÉ MODIFICATIF

Article unique :

Le jury de l'examen d'entrée au C.R.F.P.A. sera composé comme suit pour la session 2025 :

Madame Béatrice LAPEROU-SCHENEIDER, Présidente, Professeure des Universités, Université Marie et Louis Pasteur, titulaire

Madame Catherine TIRVAUDEY, Professeure des Universités, Université Marie et Louis Pasteur, suppléante

Monsieur Alexandre CIAUDO, Professeur des Universités, Université Marie et Louis Pasteur, titulaire

Monsieur Laurent MORDEFROY, Maître de Conférences, Université Marie et Louis Pasteur, suppléant

Madame Lola KIEFER, Conseillère au Tribunal Administratif de Besançon, titulaire

Madame Alix FESSARD-MARGUERIE, Conseillère au Tribunal Administratif de Besançon, suppléante

Monsieur Benoît MORELIERE, secrétaire général du premier président, titulaire

Madame Marie-Bénédicte MAIZY, première présidente de la cour d'appel de Besançon, suppléante

Maître Nathalie REY-DEMANEUF, Barreau de Montbéliard, titulaire

Maître Jean-Marc PIERRE, Barreau de Besançon, titulaire

Maître Anne-Lise GRANDHAY, Barreau du Jura, titulaire

Maître Marie-Silène ALBER, Barreau du Jura, suppléante

Maître Amandine DRAVIGNY, Barreau de Besançon, suppléante

Maître Adrien MAIROT, Barreau du Jura, suppléant

Monsieur Christophe BRIGNOT, PRCE d'Anglais, Université Marie et Louis Pasteur, titulaire

Madame Claire BRENIAUX, Professeure Agrégée, Université Marie et Louis Pasteur, suppléante

Fait à Besançon, le 17/07/2025

Le Directeur de l'UFR SJEPEG,

Christophe LANG

